

AFFAIRE N° 8. - Marché à passer avec Monsieur BAILLEU, pour les travaux de décoration du Groupe Scolaire de la Bretagne garçons.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec Monsieur BAILLEU, Directeur de l'Ecole de la Bretagne garçons, un marché à forfait pour les travaux de décoration du Groupe Scolaire de la Bretagne garçons, d'un montant de 174 000 Frs CFA (CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903, article 2302/53 bis, du Budget 1970 (crédits reportés).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Jouis le 3 Août 1970*  
*Le Maire*  
*Le Secrétaire Général*  
*Mme H. Tardieu*  
*Une copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*H. Dupuis*